

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAÔNE

CANTON DE RIOZ

**COMMUNE DE BUSSIÈRES
CONVOCATION**

J'ai l'honneur de vous inviter à la réunion du Conseil Municipal qui se tiendra à la Mairie le :

REUNION DU 10 juillet 2014

ORDRE DU JOUR :

- 1) **Approbation du PV du 12 juin 2014**
- 2) **Amortissement Budget communal Subvention SIED 70**
- 3) **Inversement « Sens interdit rue du Four »**
- 4) **Arrêté sur la divagation des chiens**
- 5) **Demande de subvention voyage scolaire du 1^{er} juin : Bretagne**
- 6) **Désignation du référent vigilance contre l'Ambroisie**
- 7) **Avenant contrat de travail de l'agent d'entretien**
- 8) **Renouvellement du contrat de travail du Fontainier**
- 9) **Adhésion au service de missions temporaire du CDG70**

- 10) **Devis débroussailluse**

- 11) **Sécurisation du muret en bordure de route (réfection et grillage).**

- 12) **Tour de table :**
 - **Devis réparation réserve incendie**

 - **Constitution d'un «Comité consultatif Eau et Assainissement »**

Le Maire certifie sous sa responsabilité que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie, que la convocation du Conseil a été faite le 07/07/2014, et que le nombre de conseillers en exercice est de ONZE.

L'an deux mille quatorze, le dix juillet, à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de Bussièrès s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme Geneviève ROUX, Maire.

PRESENTS : Mmes Joëlle DUPONT, Anne-Lise GATRAT, Catherine PARTY, Geneviève ROUX ; Ms Emilien BRENOT, Guy DUCRET, Fabrice LALLEMAND, Mario MOREIRA, Patrice ERSA, Sébastien GALLIOT ,Pierrick REGARD.

Conformément à l'article L2121.5 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil. Sébastien GALLIOT a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées. Mme Geneviève ROUX, Maire a déclaré la séance ouverte.

Le procès-verbal de la séance du 12 juin 2014 est validé par les membres du Conseil Municipal.

1. **Approbation du PV du 12 juin 2014**

Le procès-verbal de la séance du 12 juin 2014 est validé par les membres du Conseil Municipal.

2. **Amortissement Budget communal**

Le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal que la somme versée au SIED 70 pour le renforcement du réseau concédé d'électricité route de Boulton issu du poste de transformation « Cimetière » s'élève à 3 516.42 € et qu'il convient d'amortir cette somme.

- Proposition n°1 : 1 année
- Proposition n°2 : 2 années

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'amortir cette somme sur :

- 1 année

VOTE : à l'unanimité par 11 voix POUR

3. **Inversement « Sens interdit rue du Four »**

Le conseil municipal précédent dans sa séance du 28 novembre 2013, concernant cet objet, avait pris une décision.

Pour rappel :

« Suite à la demande de plusieurs habitants et afin de ralentir les véhicules qui se dirigent sur Boulton et Voray.

Nous pouvons inverser la circulation dans la rue du Four :

- * en bas : mise en place d'un sens interdit sauf Ordures Ménagères*
- * dans le sens de la descente : pose d'un stop au bas de la rue.*

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

La mise en service de cette modification du sens de circulation, portant modification de l'Arrêté Municipal permanent du 18 novembre 2010,

Autorise Mme le Maire à signer les documents afférents à ce changement sur la voie communale.»

Après délibération le conseil municipal décide de mettre en application cette décision.
M Sébastien GALLIOT ne participe pas au vote

VOTE : par 10 voix POUR 1 abstention

4. Arrêté sur la divagation des animaux domestiques

Suite à plusieurs remarques sur les chiens errants au sein de la commune et des différents problèmes pouvant survenir, il convient de réfléchir sur les mesures à prendre concernant ce dossier.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide que :

- 1) Le Maire prendra un arrêté de divagation des chiens errants et dangereux.
- 2) Cet arrêté sera diffusé au sein de la population accompagnée d'un courrier.

VOTE : par 11 voix POUR

5. Demande de subvention voyage scolaire du 1^{er} juin : Bretagne

Suite à la demande de subvention de l'Association des Bobuchots concernant ce voyage scolaire des 5 élèves de CE2 de Bussières., il a été décidé de participer à hauteur de 218.50 € (soit 43.70€ /enfant)

6. Désignation du référent vigilance contre l'Ambroisie

Mme Joëlle DIUPONT a été désignée référente vigilance contre l'Ambroisie

7. Avenant contrat de travail de l'agent d'entretien

La salle de convivialité rue de l'Eglise dénommée « la petite école » étant de plus en plus mise à disposition des associations et pour diverses réunions ; il convient d'augmenter le nombre d'heure affecté à notre agent d'entretien.

Le conseil municipal :

- décide d'augmenter d'une heure la durée hebdomadaire de cet agent à compter du 1/07/2014. (soit 3 heures /semaine au lieu de 2heures/semaine)
- autorise Mme le Maire à signer les documents afférents à cet avenant.

M Guy DUCRET ne prend pas part à cette décision.

VOTE : par 10 voix POUR 1 abstention

8. Renouvellement du contrat du Fontainier

Le contrat de travail du Fontainier arrive à échéance le 31/07/2014, il convient de renouveler son contrat.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- accepte ce renouvellement de contrat,
- décide d'augmenter de 2 heures la durée mensuelle de travail de cet agent à compter du 1/07/2014. (soit 14 heures /mois au lieu de 12 heures/mois)
- autorise Mme le Maire à signer les documents afférents à ce renouvellement.

M Guy DUCRET ne prend pas part à cette décision.

VOTE : par 10 voix POUR 1 abstention

9. **Adhésion au service de missions temporaire du CDG70 : convention cadre de mise à disposition de personnel non titulaire par le service de missions temporaires du Centre de gestion départemental de la Fonction Publique Territoriale de Haute-Saône** (Loi n°84-53 modifiée – art. 25)

CONSIDÉRANT que l'article 25 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale prévoit que les Centres de gestion peuvent recruter des agents en vue de les affecter à des missions temporaires ou d'assurer le remplacement d'agents momentanément indisponibles ou encore de pourvoir à la vacance temporaire d'un emploi qui ne peut être immédiatement pourvu.

CONSIDÉRANT que ces agents peuvent être mis à la disposition des collectivités affiliées et non affiliées à titre onéreux, conformément à l'article 22 alinéa 7 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée et par convention.

CONSIDÉRANT en outre la loi n°2009-972 du 3 août 2009 relative à la mobilité et aux parcours professionnels dans la fonction publique, désigne les Centres de gestion comme les principaux interlocuteurs des collectivités et établissements pour la mise à disposition de personnel intérimaire.

CONSIDÉRANT que pour assurer la continuité du service, **Mme le Maire** propose d'adhérer au service de Missions temporaires mis en œuvre par le Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de Haute-Saône,

Mme le Maire présente la convention type par laquelle des demandes de mise à disposition de personnels non titulaires à titre onéreux dans le cadre de missions temporaires pourront être adressées au CDG 70.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité:

APPROUVE la convention cadre susvisée telle que présenté par **Mme le Maire**
AUTORISE **Mme le Maire** ou son délégué à signer cette convention avec Monsieur le Président du Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de Haute-Saône ainsi que les documents y afférents,

AUTORISE **Mme le Maire** à faire appel, le cas échéant, au service de missions temporaires du CDG 70, en fonction des nécessités de services,

DIT que les dépenses nécessaires, liées à ces mises à dispositions de personnel par le CDG 70, seront autorisées après avoir été prévues au Budget.

VOTE : par 11 voix POUR

10. **Devis débroussailleuse.**

La débroussailleuse étant hors service, il convient d'en acquérir une nouvelle.

2 devis ont été demandés, après étude, le devis de la société de M Cornu a été retenu pour un montant de 791.10€ TTC

VOTE : par 11 voix POUR

11. **Sécurisation du muret en bordure de route (réfection et grillage).**

Mme ROUX ne prend pas part à cette décision.

M BRENOT prend la parole

-

Suite au Conseil Municipal du 12 juin 2014, et en tant que responsable de la commission « Travaux Voirie Bâtiments Réseaux », délégation m'a été donnée pour mener à bien ces travaux

En conséquence je vous présente les devis correspondant à savoir :

- 1) Devis établi par M ROUX Julien pour un montant de 2 630.00€ TTC pour travaux de maçonnerie, installation : piquets et pose du grillage
- 2) Devis de la société DORAS pour un montant de 520.99 € TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord

VOTE : par 10 voix POUR 1 abstention

Questions diverses :

1) Devis réparation réserve incendie

Suite à une fuite sur la réserve incendie, un devis a été demandé à la société LABARONNE-SITAF, société ayant exécuté le travail d'installation. Compte-tenu du montant élevé de ce devis, le Conseil municipal a décidé de rechercher d'autres offres.

2) Constitution d'un groupe de travail «Comité consultatif Eau et Assainissement »

Responsable : Sébastien GALLIOT

Avec la participation d'Emilien BRENOT, Guy DUCRET.

Membres extérieurs proposés : Daniel PATTON, Guy PARTY.

M GALLIOT est chargé de les contacter.

La séance est levée à 22h30.